

En 2018, 124 millions d'euros ont été prélevés au titre du jour de carence dans la fonction publique territoriale

Une étude de décembre 2019 de la direction générale des collectivités territoriales indique qu'en 2018, 124 millions d'euros ont été prélevés au titre du jour de carence dans la fonction publique territoriale. Au cours de l'année 2018, il est estimé que dans la fonction publique territoriale, 1,5 million de jours de carence ont été prélevés, pour un montant total de 124 millions d'euros.

Tous les agents ne sont pas impactés de la même façon : les fonctionnaires sont plus concernés que les contractuels par le jour de carence ; les agents de catégorie A sont moins concernés que ceux de catégorie B et C ; hommes et femmes sont impactés dans les mêmes proportions.



Figure 1 - Nombre de jours de carence et montants des sommes retenues pour délai de carence dans la FP

	Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fonctionnaires			
Nombre de jours de carence prélevés	42 800	81 600	354 000
Montant des sommes retenues pour délai de carence (€)	2 835 000	4 875 000	29 917 000
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	28 400	54 000	279 400
Nombre total d'agents rémunérés	81 900	114 200	606 900
Contractuels (sur emploi permanent ou non permanent)			
Nombre de jours de carence prélevés	6 000	9 000	55 200
Montant des sommes retenues pour délai de carence (€)	777 000	731 000	2 955 000
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	10 500	12 300	71 900
Nombre total d'agents rémunérés	34 400	48 700	259 800
Ensemble			
Nombre de jours de carence prélevés	48 800	90 600	409 200
Montant des sommes retenues pour délai de carence (€)	3 612 000	5 606 000	32 872 000
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	38 900	66 300	351 300
Nombre total d'agents rémunérés	116 300	162 900	866 700

* Y compris catégorie hiérarchique indéterminée.

Champ : agents de la fonction publique territoriale ayant été rémunérés au moins un jour de l'année 2018. Fr

Source : DGCL, enquête "jour de carence".

Par ailleurs, la majorité sénatoriale souhaite par équité avec le secteur privé trois jours de carence pour le secteur public. L'idée est de porter le jour de carence d'un jour à trois jours dans le secteur public, par équité avec le secteur privé. Les objectifs sont de réaliser des économies supplémentaires et de réduire l'absentéisme dans la fonction publique. Concrètement, les agents publics auraient une retenue sur traitement durant les trois premiers jours, en cas d'arrêt maladie. Le Gouvernement est cependant opposé à cette préconisation.